



Directeur de la publication :

Bruno Vergé

Rédactrice en chef :

Emmanuelle Filiberti

Responsables de rédaction :

Valérie Boccarda et Céline Slobodansky

Comité de rédaction :

Pierre Bézard, président honoraire de la chambre commerciale de la Cour de cassation

Jean-Pierre Camby, professeur associé à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Jean-Marie Coulon, premier président honoraire de la cour d'appel de Paris

Alain Couret, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

Michel Grimaldi, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II)

Jean-François Guillemin, secrétaire général, groupe Bouygues

Paul Le Cannu, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

Jacques Massip, conseiller doyen honoraire à la Cour de cassation

Denis Mazeaud, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II)

Nicolas Molfessis, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II)

Jacqueline Morand-Deville, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

Bernard Reynis, conseiller à la Cour de cassation, président honoraire du Conseil supérieur du notariat

Alain Sauret, avocat au barreau de Paris, président du conseil scientifique de Fidere avocats

Rédaction :

70, rue du Gouverneur Général Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 51

Fax : 01 41 08 16 05

E-mail : redaction@lextenso.fr

Merci de nous envoyer vos articles à :
redaction@lextenso.fr

Abonnements :

70, rue du Gouverneur Général Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 40

Fax : 01 41 09 92 10

E-mail : abonnementtpa@lextenso.fr

Édition quotidienne des journaux juridiques associés /
Groupement d'intérêt économique

Siège social : 2, rue Montesquieu, 75041 Paris Cedex 01

Commission paritaire N° 1221 | 81038 / ISSN 09992170 /

Numéro J.J.A. : 7875

Imprimé par Jouve, 1, rue du docteur Sauvé, 53100 Mayenne-

sur des papiers produits en Allemagne ;

100 % de fibres recyclées ; impact gaz à effet

de serre pour un exemplaire : 89 g éq. CO₂



A B O N N E M E N T S

1 an France (TTC) 112 €

1 an Étranger (HT) UE 297 €

Hors UE 597 €

Pour tarifs particuliers
(enseignants, étudiants, ...) nous consulter.

Direction Artistique : Agences Louisiane et Samarcande

■ Agenda

■ La doctrine sociale de l'Église et le droit français 127x6

Le centre de recherches MIL de l'université Paris-Est Créteil et le centre de recherches IRDA de l'université Sorbonne Paris Cité (Paris 13) avec le concours de l'Ambassade de France près le Saint-Siège, organisent, le 15 septembre prochain, de 14h30 à 18h, un colloque sur le thème : « La doctrine sociale de l'Église et le droit français »

• Programme :

— Ouverture du colloque par Philippe Zeller, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège.

— La doctrine sociale de l'Église et le droit social, par Laurent Gamet, professeur, université Paris-Est Créteil.

— La doctrine sociale de l'Église et le droit des affaires, par Frédéric Bicheron, professeur, université Paris-Est Créteil.

— La doctrine sociale de l'Église et le droit de l'environnement, par Mustapha Mekki, professeur, université Sorbonne Paris Cité (Paris 13).

— La doctrine sociale de l'Église et le droit des biens, par Romain Boffa, professeur, université Paris-Est Créteil.

Lieu : Institut français, Centre Saint Louis de Rome, Largo Toniolo, piazza San Luigi Dei Francesi, Rome. **Contact** : Laurent Gamet. **Courriel** : laurent.gamet@u-pec.fr. Inscription obligatoire avant le 30 juin 2017.

■ Bibliographie

■ Les 25 ans de la relance de la codification (2010-2015) 127x1

Selon Jean-Marc Sauvé : « Comme aimait à l'écrire le président Braibant, la France est une "terre d'élection de la codification", celle-ci fait partie de son "génie juridique" et de sa "conception de l'État de droit". La codification s'inscrit en effet dans une tradition qui traverse l'Ancien Régime et la Révolution, l'Empire et les Républiques, depuis les coutumiers du XV^e siècle et le "Code Henri III", jusqu'aux codes les plus récents, en passant par

les ordonnances de Colbert et les grands codes napoléoniens. La continuité de cette tradition ne saurait pour autant masquer la variété des techniques et le renouvellement des finalités, ni l'alternance de phases d'expansion et de recul.

L'année 1989 a marqué, à cet égard, un point d'inflexion et le début d'une relance qui a porté ses fruits – grâce à un programme ambitieux, une méthode revisitée, une doctrine claire et une structure robuste, qui a pu compter sur l'engagement et l'expertise sans faille de ses membres et, au premier chef, de ses deux vice-présidents, Guy Braibant, puis Daniel Labetoulle. Il est donc possible à présent de dresser un bilan de vingt-cinq années de "relance" de la codification et de tracer, dans son sillage, des perspectives nouvelles ».

Tel est l'objet du colloque organisé le 13 octobre 2015 par l'Institut français des sciences administratives (IFSA).

Cette rencontre a réuni des universitaires ainsi que des praticiens pour dresser un panorama de la codification à la française et un bilan de la Commission supérieure de la codification, avant d'élargir le champ à la codification du droit de l'Union européenne. Tout en rendant hommage à Guy Braibant, premier vice-président de la Commission, les débats ont également abordé les aspects concrets de la codification, en présentant le point de vue du secrétariat général du gouvernement, celui des usagers des codes (avocats, notaires, services juridiques...), ainsi que le logiciel Magicode. Parmi les perspectives d'évolution, ont été abordés le nouveau Code des relations entre le public et l'Administration et le Code de la commande publique.

Comme le rappelle, dans sa conclusion, le sénateur Alain Richard, ancien ministre, cette réflexion sur la codification s'inscrit dans une réflexion plus globale et toujours d'actualité sur la qualité du droit.

M. Guyomar, *Les 25 ans de la relance de la codification*, LGD, 200 pages, 40 €.

En vente sur www.lgdj.fr et à la librairie LGD, 20, rue Soufflot, 75005 Paris.



Directeur de la publication :

Bruno Vergé

Rédactrice en chef :

Emmanuelle Filiberti

Responsables de rédaction :

Valérie Boccarda et Céline Slobodansky

Comité de rédaction :

Pierre Bézard, président honoraire de la chambre commerciale de la Cour de cassation

Jean-Pierre Camby, professeur associé à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Jean-Marie Coulon, premier président honoraire de la cour d'appel de Paris

Alain Couret, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

Michel Grimaldi, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II)

Jean-François Guillemin, secrétaire général, groupe Bouygues

Paul Le Cannu, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

Jacques Massip, conseiller doyen honoraire à la Cour de cassation

Denis Mazeaud, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II)

Nicolas Molfessis, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II)

Jacqueline Morand-Deville, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

Bernard Reynis, conseiller à la Cour de cassation, président honoraire du Conseil supérieur du notariat

Alain Sauret, avocat au barreau de Paris, président du conseil scientifique de Fidere avocats

Rédaction :

70, rue du Gouverneur Général Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 51

Fax : 01 41 08 16 05

E-mail : redaction@lextenso.fr

Merci de nous envoyer vos articles à :
redaction@lextenso.fr

Abonnements :

70, rue du Gouverneur Général Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 40

Fax : 01 41 09 92 10

E-mail : abonnementtpa@lextenso.fr

Édition quotidienne des journaux juridiques associés /
Groupement d'intérêt économique

Siège social : 2, rue Montesquieu, 75041 Paris Cedex 01

Commission paritaire N° 1221 | 81038 / ISSN 09992170 /

Numéro J.A. : 7875

Imprimé par Jouve, 1, rue du docteur Sauvé, 53100 Mayenne-

sur des papiers produits en Allemagne ;

100 % de fibres recyclées ; impact gaz à effet

de serre pour un exemplaire : 89 g éq. CO₂



■ Agenda

■ La doctrine sociale de l'Église et le droit français 127x6

Le centre de recherches MIL de l'université Paris-Est Créteil et le centre de recherches IRDA de l'université Sorbonne Paris Cité (Paris 13) avec le concours de l'Ambassade de France près le Saint-Siège, organisent, le 15 septembre prochain, de 14h30 à 18h, un colloque sur le thème : « La doctrine sociale de l'Église et le droit français »

• Programme :

— Ouverture du colloque par Philippe Zeller, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège.

— La doctrine sociale de l'Église et le droit social, par Laurent Gamet, professeur, université Paris-Est Créteil.

— La doctrine sociale de l'Église et le droit des affaires, par Frédéric Bicheron, professeur, université Paris-Est Créteil.

— La doctrine sociale de l'Église et le droit de l'environnement, par Mustapha Mekki, professeur, université Sorbonne Paris Cité (Paris 13).

— La doctrine sociale de l'Église et le droit des biens, par Romain Boffa, professeur, université Paris-Est Créteil.

Lieu : Institut français, Centre Saint Louis de Rome, Largo Toniolo, piazza San Luigi Dei Francesi, Rome. **Contact** : Laurent Gamet. **Courriel** : laurent.gamet@u-pec.fr. Inscription obligatoire avant le 30 juin 2017.

■ Bibliographie

■ Les 25 ans de la relance de la codification (2010-2015) 127x1

Selon Jean-Marc Sauvé : « Comme aimait à l'écrire le président Braibant, la France est une "terre d'élection de la codification", celle-ci fait partie de son "génie juridique" et de sa "conception de l'État de droit". La codification s'inscrit en effet dans une tradition qui traverse l'Ancien Régime et la Révolution, l'Empire et les Républiques, depuis les coutumiers du XV^e siècle et le "Code Henri III", jusqu'aux codes les plus récents, en passant par

les ordonnances de Colbert et les grands codes napoléoniens. La continuité de cette tradition ne saurait pour autant masquer la variété des techniques et le renouvellement des finalités, ni l'alternance de phases d'expansion et de recul.

L'année 1989 a marqué, à cet égard, un point d'inflexion et le début d'une relance qui a porté ses fruits – grâce à un programme ambitieux, une méthode revisitée, une doctrine claire et une structure robuste, qui a pu compter sur l'engagement et l'expertise sans faille de ses membres et, au premier chef, de ses deux vice-présidents, Guy Braibant, puis Daniel Labetoulle. Il est donc possible à présent de dresser un bilan de vingt-cinq années de "relance" de la codification et de tracer, dans son sillage, des perspectives nouvelles ».

Tel est l'objet du colloque organisé le 13 octobre 2015 par l'Institut français des sciences administratives (IFSA).

Cette rencontre a réuni des universitaires ainsi que des praticiens pour dresser un panorama de la codification à la française et un bilan de la Commission supérieure de la codification, avant d'élargir le champ à la codification du droit de l'Union européenne. Tout en rendant hommage à Guy Braibant, premier vice-président de la Commission, les débats ont également abordé les aspects concrets de la codification, en présentant le point de vue du secrétariat général du gouvernement, celui des usagers des codes (avocats, notaires, services juridiques...), ainsi que le logiciel Magicode. Parmi les perspectives d'évolution, ont été abordés le nouveau Code des relations entre le public et l'Administration et le Code de la commande publique.

Comme le rappelle, dans sa conclusion, le sénateur Alain Richard, ancien ministre, cette réflexion sur la codification s'inscrit dans une réflexion plus globale et toujours d'actualité sur la qualité du droit.

M. Guyomar, *Les 25 ans de la relance de la codification*, LGD, 200 pages, 40 €.

En vente sur www.lgdj.fr et à la librairie LGD, 20, rue Soufflot, 75005 Paris.

A B O N N E M E N T S

1 an France (TTC).....	112 €
1 an Étranger (HT) UE.....	297 €
Hors UE.....	597 €

Pour tarifs particuliers (enseignants, étudiants, ...) nous consulter.

Direction Artistique : Agences Louisiane et Samarcande